Réservé au Service des Mines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Le titulaire du présent certificat est tenu, sous peine d'amende, de déclarer à la préfecture de son domicile, sur imprimé spécial :

- **tout changement de domicile dans le mois qui suit** (lorsque le changement de domicile a lieu à l'intérieur du même département, la déclaration peut être reçue par la préfecture, la sous-préfecture, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du nouveau domicile) ;
- **toute modification** dans les caractéristiques du véhicule mentionnées sur le certificat, **dans les quinze jours qui suivent ;**
- **la destruction du véhicule** accompagnée du présent certificat, **dans les quinze jours qui suivent.**

En cas de cession du véhicule, il doit :

- porter sur le certificat la mention " vendu le... " ou " cédé le... " suivie de sa signature, avant de le remettre à l'acquéreur ;
- adresser à la préfecture, **dans les quinze jours suivant la transaction,** une déclaration mentionnant l'identité et le domicile déclarés par l'acquéreur. En cas de cession du véhicule **en vue de sa destruction,** cette déclaration doit être **accompagnée du présent certificat.**

La mise en gage d'un véhicule immatriculé est soumise aux formalités et obligations prévues par le décret n° 53-968 du 30 septembre 1953 modifié.

REMARQUE : En cas de mutation d'un véhicule d'occasion ou de changement de domicile du titulaire de la carte grise, la production d'une attestation de gage ou de non-gage est obligatoire lorsqu'il y a changement de département.

Il est de votre intérêt de demander également ce document en cas de mutation d'un véhicule dans le même département.

CHANGEMENTS DE DOMICILE

F

PREFECTURE BOUCHES DU RHONE

N° IMMATRICULATION (A)	DATE	DATE DE 1re MISE EN CIRCULATION (B)
2113 PV 13	01.08.90	01.08.90

NOM (C) Prénoms (D) MAIRIE DES PENNES MIRABEAU
NOM d'époux

DOMICILE (E) PLACE DE L HOTEL DE VILLE
COMMUNE LES PENNES MIRABEAU

GENRE	MARQUE (F)	TYPE
CTTE	RENAULT	FB30A5

N° dans la SÉRIE du TYPE (G)	CARROSSERIE	EN.	PUISS.	Pl. ass.
VF6FB30A501309882	BETAIL	GO	08	003

LARG.	SURF.	POIDS T.C.	POIDS à vide	POIDS T.R.	Br. (dBA)	Rég. mot. (tr/mn)
		3T500	2T160	5T500	091	3150

DATE et N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT
NEUF

470
G551

DROITS PAYÉS SUR ÉTAT
TAXE RÉGION 1080.00
TAXE PARAFISC.
TOTAL 1080.00

AUTOVISION A 31/08/2013 2113 PV 13 F 010171911

DEKRA Automotive SA A26/09/2015 2113 PV 13 D 063378059

DEKRA Automotive SA AP26/09/2016 2113 PV 13 D 068797142

DEKRA Automotive SA A12/10/2017 2113 PV 13 D 076650197

DEKRA Automotive SA AP31/08/2014 2113 PV 13 D 057832388

AUTOVISION A 31/10/04 28003943

F 34937913

F 42608268

F 50333559

AUTOVISION A18/11/09 F 50333849

AUTOVISION AP18/11/10 F 54049178

AUTOVISION AP12/08/12 2113 PV 13 F 4917983

le Sous-Préfet
Le Préf
N° 076423

AUTOVISION A12/08/11 F 2033066

Gustave MEGE